

Liste des délibérations de la séance du 23 janvier 2023

Présents : MM GUILLEMOT, GUAIS, MONGET, BONNAYZE, HANNOY, DARON, CHIRON, CAÏS, BOULARAND, CAMPOS, CHIÈZE.

Mmes MICHEAU-HÉRAUD, REY, PERRIN-RAUSCHER, MOUFFLET, DUPHIL, ARNAL, CARLET, de STOPPELEIRE.

Absents : Mme MOULY a donné procuration à Mme MICHEAU-HÉRAUD
M. QUINAUX a donné procuration à M. BOULARAND
M. PERRET a donné procuration à M. MONGET

Secrétaire de séance : M. CAMPOS

Date de la convocation : 16 janvier 2023

M. le Maire rappelle que le compte-rendu du Conseil Municipal du 02 décembre 2022 a été adressé aux conseillers pour avis. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I. DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET

Délibération n°001.2023

Considérant l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'autorisation des dépenses avant le vote du budget primitif,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux et des achats de matériels avant le vote du budget 2023,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

♦ **vote** les dépenses suivantes :

| | | |
|-----------------|----------------------|-----------------|
| Article 231-23 | entreprise ALIOS | 6 360.00 € TTC |
| Article 231-23 | entreprise SOS | 2 365.00 € TTC |
| Article 231-23 | entreprise COLAS | 4 013.40 € TTC |
| Article 231-45 | entreprise CLIMATGAZ | 1 229.64 € TTC |
| Article 2031-40 | entreprise SDEEG | 12 882.38 € TTC |

♦ **inscrira** au budget 2023 ces sommes,

♦ **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

II. DEBAT D'ORIENTATION SUR LE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DURABLE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.